

## Communiqué de presse du Parlement européen, Un changement de traité pour permettre au Parlement de décider de son siège (14 octobre 2013)

**Légende:** Le 14 octobre 2013, les députés européens proposent de lancer une procédure de révision du traité de l'Union européenne afin de permettre au Parlement européen de décider de la fixation de son siège et de son organisation interne.

**Source:** Union européenne – Europarl – Actualité – Fil d'info – Communiqués de presse – Un changement de traité pour permettre au Parlement de décider de son siège – 14.10.2013[EN LIGNE]. [Bruxelles]: Parlement européen, [01.06.2014].

[http://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/expert/infopress/20131014IPR22233/20131014IPR22233\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/expert/infopress/20131014IPR22233/20131014IPR22233_fr.pdf).

**Copyright:** (c) Parlement européen

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/communique\\_de\\_presse\\_du\\_parlement\\_europeen\\_un\\_changement\\_de\\_traite\\_pour\\_permettre\\_au\\_parlement\\_de\\_decider\\_de\\_son\\_siège\\_14\\_octobre\\_2013-fr-ac707911-1d6d-4c23-9129-283968e7e56c.html](http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_parlement_europeen_un_changement_de_traite_pour_permettre_au_parlement_de_decider_de_son_siège_14_octobre_2013-fr-ac707911-1d6d-4c23-9129-283968e7e56c.html)

**Date de dernière mise à jour:** 21/08/2014



## Un changement de traité pour permettre au Parlement de décider de son siège

Commissions : Commission des affaires constitutionnelles [14-10-2013 - 18:53]

**Le Parlement européen devrait avoir le droit de décider du lieu et du moment où il siège, a affirmé la commission des affaires constitutionnelles, ce lundi. Les députés proposent de lancer une procédure de révision du traité de l'Union européenne afin de permettre au Parlement de décider de la fixation de son siège et de son organisation interne.**

"Le vote d'aujourd'hui est une excellente nouvelle pour l'intégrité de ce Parlement et pour les contribuables européens. Tôt ou tard, il faudra mettre un terme à ce cirque de déplacements inutiles. Je pense que ce vote sera considéré comme un moment marquant dans ce processus et comme une réalisation clé pour notre campagne qui vise à rendre le système plus sensé. Cette assemblée doit avoir le droit de déterminer où elle siège. Il ne faut pas négliger la volonté des citoyens à ce sujet, ni le souhait des députés", a affirmé le co-rapporteur Ashley Fox (ECR, UK).

"En temps de crise, l'Union européenne n'est pas crédible si elle demande des changements et des coupes budgétaires uniquement aux citoyens. L'organisation de ce cirque de déplacements imposés au Parlement européen par les États membres coûte énormément d'argent, nuit à l'environnement et va à l'encontre de la volonté d'une grande majorité de citoyens de l'Union. Notre rapport montre comment le Parlement, la seule institution élue démocratiquement et représentant plus de 500 millions de citoyens, peut arrêter d'être l'otage des États membres et réclamer le droit de décider lui-même du lieu et du moment où il se réunit", a ajouté le co-rapporteur Gerald Häfner (Verts/ALE, DE).

### Un changement de traité initié par le Parlement

Les députés suggèrent de lancer une procédure ordinaire de révision du traité afin de proposer les changements nécessaires pour permettre au Parlement "de décider de la fixation de son siège et de son organisation interne". Conformément à l'article 48 du traité sur l'Union européenne, le Parlement peut soumettre des propositions au Conseil concernant des modifications des traités de l'UE.

### Un siège de travail unique

"Le Parlement européen serait plus efficace, plus rationnel au niveau des coûts et plus respectueux de l'environnement s'il siégeait en un seul lieu", affirme le texte adopté par 22 voix pour et 4 voix contre.

"Le maintien du déplacement mensuel entre Bruxelles et Strasbourg est devenu un symbole négatif (...), en particulier à une époque où la crise financière a entraîné des coupes importantes et douloureuses dans les dépenses des États membres", ajoute le texte.

Le rapport affirme que le surcoût annuel engendré par la dispersion géographique du Parlement européen serait compris, selon les estimations, entre 156 et 204 millions d'euros, soit environ 10 % du budget annuel du Parlement. Les émissions de CO2 liées aux déplacements entre les trois lieux de travail se situent, selon les estimations, entre 11 000 et 19 000 tonnes.

Les modalités de travail actuelles imposent également des coûts et des déplacements supplémentaires aux autres institutions de l'Union européenne et aux journalistes.

### Demande d'analyse des économies potentielles

La commission parlementaire demande à la Cour des comptes de fournir une analyse

complète des économies potentielles "qu'offrirait l'adoption d'un lieu de travail unique du Parlement à Bruxelles" pour son budget. Cette analyse devrait inclure les aspects budgétaires et les coûts accessoires tels que les économies liées à la perte de temps de travail et d'efficacité, affirme le texte.

Les députés insistent sur le fait "qu'une compensation raisonnable doit être trouvée afin de garantir la poursuite de l'utilisation des bâtiments actuels du Parlement européen".

### **Modalités des traités actuels**

Selon le protocole n°6 aux traités, "le Parlement a son siège à Strasbourg", où se tiennent les douze périodes de sessions plénières mensuelles. Les trois lieux de travail du Parlement sont Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg.

L'article 341 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) prévoit que "le siège des institutions de l'Union est fixé du commun accord des gouvernements des États membres".

### **Prochaines étapes**

Le rapport sera mis aux voix en plénière pendant la session de novembre.

*Sous la présidence de: Carlo Caisini (PPE, IT)*

### **Contact**

#### **Isabel Teixeira NADKARNI**

BXL: (+32) 2 28 32198

STR: (+33) 3 881 76758

PORT: (+32) 498 98 33 36

TWITTER: EP\_Justice

ADDINFO: [afc0-press@europarl.europa.eu](mailto:afc0-press@europarl.europa.eu)